



Rapport Tutorat

Juin 2026





Edito

L'accès aux études de santé constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour notre système d'enseignement supérieur et de santé. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'étudiantes et étudiants s'engagent dans cette voie exigeante.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de mieux comprendre les dispositifs qui accompagnent les étudiantes et étudiants tout au long de leur entrée dans les études de santé, les Tutorats Santé. Malgré leur présence historique au sein des universités, peu de données nationales permettent aujourd'hui d'appréhender de manière globale leur organisation, leurs actions et leur impact. Ce rapport est né de ce constat.

Pour la première fois, les fédérations étudiantes des filières de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie ont souhaité réaliser un état des lieux national afin de documenter ces dispositifs étudiants d'accompagnement existants sur l'ensemble du territoire.

Les résultats présentés dans ce document mettent en lumière de nombreux points communs qui structurent cet accompagnement. Nous saluons l'engagement de l'ensemble des étudiantes et étudiants qui, au quotidien, œuvrent localement en faveur de l'égalité des chances et de la réussite de leurs pairs.

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux représentantes et représentants des Tutorats Santé pour leur implication dans l'élaboration de cette enquête nationale. C'est grâce à leur contribution que nous avons pu collectivement réaliser ce travail.

Nous espérons que ce rapport contribuera à mettre en lumière la richesse et l'impact de leur travail, à valoriser ces initiatives étudiantes exemplaires et à encourager leur développement. Plus largement, nous souhaitons qu'il permette à toutes les futures étudiantes et tous les futurs étudiants entrant en étude de santé d'identifier les ressources qui leur sont offertes dans leur accès aux filières de santé.

Les représentantes et représentants des fédérations :

Pour l'ANESF, **Evane COPPÉE** (VP TEES) et **Leïla JAMIN** (Porte parole)
Pour l'ANEMF, **Téo MAUGUIL** (VP TEES) et **Marianne KERMARC** (Présidente)
Pour l'UNECD, **Djillali YAHIAOUI** (VP Tutorats) et **Imad EL OUARGUI** (Président)
Pour l'ANEPF, **Lucas MAUREL** (VP Tutorats) et **Syrine AYED** (Porte parole)
Pour la FNEK, **Paul BECAM** (VP TEES) et **Lucas CHAUVEL** (Président)



Sommaire

I. Introduction.....	3
II. La première année de santé.....	4
A. Le modèle PASS/LAS.....	4
B. Les examens de santé.....	5
C. La Réforme d'Entrée dans les Études de Santé.....	6
III. Les Tutorats Santé en quelques mots.....	6
A. Présentation des Tutorats Santé.....	6
B. Un travail conjoint avec les universités et les UFR.....	8
IV. Œuvrer en faveur d'une égalité des chances.....	8
V. La pré-rentree : un accompagnement anticipé.....	9
VI. Des entraînements réguliers et des supports pédagogiques adaptés aux exigences de la première année.....	11
A. Les colles et séances pédagogiques.....	11
B. Les supports de cours et les fiches.....	12
VII. Une préparation conforme aux exigences des examens.....	13
A. Les examens blancs.....	13
B. Les oraux blancs.....	14
C. Les annales.....	15
VIII. Un accompagnement humain constant.....	16
A. Les permanences.....	16
B. Les forums.....	17
C. Le parrainage.....	17
D. Accompagnement des sites délocalisés.....	18
IX. L'Agrément ministériel : une reconnaissance institutionnelle.....	19
X. Conclusion.....	20



I. Introduction

Ce rapport est un état des lieux des différents services proposés par les **Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé** (ou **TEES**), également appelés **Tutorats Santé**.

Les informations présentées dans ce rapport relèvent d'un recensement déclaratif réalisé auprès de l'ensemble du réseau Tutorat Santé, coordonné par les fédérations des filières de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK) :

- L'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF) ;
- L'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF) ;
- L'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie-Dentaire (UNECD) ;
- L'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France (ANEPF) ;
- La Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie (FNEK).

La collecte des données a été réalisée entre septembre et octobre 2025 au moyen d'un tableur comportant un ensemble de questions relatives à l'organisation et aux services proposés par les Tutorats Santé. Chaque structure a renseigné ce document de manière déclarative à partir de ses propres données et de sa connaissance du terrain. **L'entièreté des analyses présentées dans ce rapport sont issues de ce recensement.**

Les éléments recueillis au cours de l'année universitaire 2025-2026 ont permis de mettre en lumière l'ensemble des actions menées par ces étudiantes et étudiants engagés au sein de ces structures. Celles-ci couvrent notamment les domaines du bien-être, du soutien à la réussite par une offre de services élargie à l'orientation en salon ou dans les lycées, de l'accompagnement à la réorientation et bien d'autres actions encore.

Pour cette première édition, ce rapport se concentre volontairement sur l'aspect **pédagogique**. Bien que d'autres dimensions auraient pu être davantage développées, notre choix a été de privilégier une présentation synthétique au profit d'un document accessible donnant à voir clairement les nombreuses missions essentielles pour les étudiantes et étudiants.



II. La première année de santé

A. Le modèle PASS/LAS

Depuis 2020, la réforme d'entrée dans les études de santé a mis fin à la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) et instaure deux voies d'accès aux filières MMOPK : le **Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)** et la **Licence Accès Santé (LAS)**.

Le **PASS** est une formation composée majoritairement d'enseignements de santé (anatomie, biologie cellulaire, biochimie, etc.), complétés par une mineure disciplinaire hors santé (physique, droit, etc.). Dans une logique de réorientation des personnes n'accédant pas aux filières de santé MMOPK, cette mineure permet une poursuite d'études en deuxième année de licence dans la discipline choisie.

À l'inverse, la **LAS** correspond à une licence disciplinaire, comme les sciences de la vie, la psychologie et de nombreuses autres, à laquelle s'ajoute une mineure santé permettant de candidater aux filières MMOPK. Cette candidature peut être effectuée en première année de licence (LAS1), en deuxième année (LAS2) ou en troisième année (LAS3).

En dehors des dispositifs de passerelles, chaque étudiante et étudiant dispose de **deux possibilités de candidature aux filières de santé**. Selon son parcours, ces candidatures peuvent être présentées en PASS puis en LAS2 ou LAS3, ou au cours d'un parcours LAS, en LAS1, LAS2 et/ou LAS3, dans la limite de deux candidatures.

Les modalités d'application de la réforme restent toutefois dépendantes des universités, certaines proposant, par exemple, uniquement des LAS.

Des exceptions à cette réforme existent avec des universités proposant la **Licence Sciences pour la Santé (LSPS)**. Contrairement au modèle PASS/LAS, cette formation articule des enseignements de santé et des enseignements disciplinaires complémentaires de manière plus équilibrée, chacun occupant une place importante au sein du cursus. Certaines universités ont également eu l'opportunité de mettre en place des variantes à ce modèle, tels que le **PluriPASS** à Angers qui ne propose pas de mineure. Les enseignements disciplinaires y sont directement intégrés au cursus aux côtés des enseignements de santé.

La diversité des adaptations locales de la réforme PASS/LAS est permise par l'autonomie des universités, mais également par la souplesse des textes réglementaires qui encadrent sa mise en œuvre.



B. Les examens de santé

Depuis la réforme, les examens de la première année de santé se déroulent en deux groupes d'épreuves consécutives : **les épreuves du premier groupe, correspondant aux écrits, et les épreuves du second groupe, correspondant aux oraux.**

Les **épreuves du premier groupe** constituent la première échéance d'examen et permettent d'évaluer les connaissances acquises dans les différentes unités d'enseignements de santé. Elles prennent principalement la forme de QCM (Questions à Choix Multiples) et de QCU (Questions à Choix Unique), parfois complétés par des QZP (Questions "Zone à Pointer"), des QROC (Questions à Réponse Ouverte et Courte) et des QROL (Questions à Réponse Ouverte et Longue), selon les matières et les facultés. Ces épreuves sont généralement organisées en fin de semestre et se déroulent sur table ou sur tablette, dans un temps limité.

Elles ont pour objectif de classer les étudiantes et étudiants et de déterminer celles et ceux directement admis dans les filières MMOPK, celles et ceux autorisés à se présenter aux épreuves du second groupe, ainsi que celles et ceux non admis.

Les **épreuves du second groupe**, plus communément appelées les oraux, permettent d'évaluer des compétences transversales, telles que l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression orale ou à l'exploitation de ressources documentaires, ainsi que des compétences psychosociales, notamment les capacités de communication, d'écoute et d'adaptation.

Ces épreuves doivent permettre aux candidates et candidats de démontrer, à partir de modalités d'évaluation différentes de celles mises en œuvre lors des épreuves du premier groupe, qu'ils disposent des compétences nécessaires pour accéder aux formations de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Chaque jury est composé d'au moins deux examinatrices et examinateurs et les résultats des épreuves du second groupe correspondent à environ 30 % de la note globale obtenue à l'issue des deux groupes d'épreuves.

À l'issue de ces oraux, un nouveau classement est établi afin de finaliser la sélection des candidates et candidats admis dans les filières de santé et de celles et ceux non admis.



C. La Réforme d'Entrée dans les Études de Santé

Le 17 avril 2026, une nouvelle réforme de l'accès aux études de santé a été annoncée pour une mise en œuvre à la rentrée 2027. Elle prévoit la création d'une voie unique d'accès aux filières MMOPK, reposant sur un équilibre entre les enseignements de santé et les enseignements disciplinaires, complétés par des enseignements transversaux.

Comme lors des précédentes réformes, les Tutorats Santé restent attentifs à ces évolutions afin d'informer et d'orienter au mieux les futures étudiantes et les futurs étudiants ainsi que leurs familles. Ils travaillent dès à présent à l'adaptation de leurs services afin d'être prêts pour la mise en œuvre de cette nouvelle réforme à la rentrée 2027.

III. Les Tutorats Santé en quelques mots

A. Présentation des Tutorats Santé

Les **Tutorats Santé** sont des **dispositifs étudiants à but non lucratif** permettant à chaque personne souhaitant accéder aux études de santé d'obtenir un accompagnement pédagogique assuré par des étudiantes et étudiants d'années supérieures, et soutenus par le corps enseignant, afin de favoriser l'accès aux filières MMOPK.

La première année des études de santé est connue pour son niveau d'exigence élevé, ce qui a conduit depuis plusieurs décennies à l'émergence d'initiatives étudiantes visant à proposer un accompagnement structuré, fiable et adapté à leurs besoins.

Afin de favoriser la réussite des étudiantes et étudiants, ces dispositifs sont encadrés par l'[arrêté du 18 mars 1998](#) qui impose à chaque établissement d'enseignement supérieur, prioritairement dans toutes les premières années d'enseignement de premier cycle, la mise en place d'un tutorat, quelle qu'en soit la forme, permettant à chaque personne qui le souhaite de bénéficier d'un accompagnement sur la pédagogie et la méthodologie.

Il revient également à l'établissement de faire connaître ce dispositif et de le proposer aux étudiantes et étudiants qui en ont le besoin.



Ces tutorats sont placés sous la responsabilité pédagogique du corps enseignant qui encadre, supervise et participe à la formation des tutrices et tuteurs. Les Tutorats Santé constituent ainsi le **seul dispositif d'accompagnement organisé et soutenu par les enseignantes et enseignants responsables de la première année des études de santé**.

L'accompagnement proposé par les Tutorats Santé répond aux besoins d'une année particulièrement sélective en s'appuyant sur un engagement humain fort et sur la **transmission par les pairs**. Il est assuré par des **tutrices et tuteurs**, étudiantes et étudiants des années supérieures formés à cette mission, qui mettent leur expérience au service des nouvelles promotions. Cet engagement repose sur la volonté de "rendre" l'accompagnement qu'ils ont eux-mêmes reçu, conformément au cadre fixé par l'arrêté.

Toutefois, ce dispositif **dépasse ce périmètre en proposant un accompagnement élargi**. Il inclut un soutien à l'orientation dès le lycée, une aide à la compréhension des parcours en santé et de leurs différentes filières ainsi que des débouchés professionnels associés, un accompagnement à la réorientation pour celles et ceux qui en ont le besoin, ainsi que des actions en faveur du bien-être étudiant et un soutien moral tout au long de l'année.

Ce dispositif bien structuré a permis à la rentrée 2025 d'accompagner à l'échelle nationale :

- **88,65 % des étudiantes et étudiants inscrits en PASS ;**
- **76,18 % des étudiantes et étudiants inscrits en LAS ;**
- **87,73 % des étudiantes et étudiants inscrits en LSPS.**

Et en moyenne **92,59 % des étudiantes et étudiants inscrits en deuxième année MMOPK en 2026 ont bénéficié des services des Tutorats Santé**.

À la rentrée 2025, les Tutorats Santé s'appuient en moyenne sur 138 tutrices et tuteurs par tutorat.

Parmis eux, on dénombre en moyenne :

- **103 tutrices et tuteurs pour le PASS ;**
- **68 tutrices et tuteurs pour la LAS ;**



→ 67 tutrices et tuteurs pour la LSPS.

B. Un travail conjoint avec les universités et les UFR

La force des Tutorats Santé, ainsi que la spécificité de leur accompagnement, reposent sur une **étroite collaboration avec la faculté** à laquelle ils sont rattachés. Cette coopération peut se traduire notamment par :

- Un **soutien financier apporté par les universités et les UFR** ;
- La **mise à disposition des salles** de la faculté et d'un **local pour le tutorat** ;
- Un accès au **service d'impression** ;
- L'utilisation de **lecteurs optiques** ou de **tablettes des examens**.

Adhésions	Subvention de l'Université et de l'UFR	Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)	Partenariats
30,5 %	38,3 %	12,4 %	8,0 %

Répartition des principales sources de financement des Tutorats Santé sur l'année 2025-2026

Au-delà des aspects matériels et financiers, les **Tutorats Santé** sont les **seuls dispositifs** à bénéficier d'une **validation académique** de leurs supports pédagogiques (examens blancs, colles, cours, etc.) **par les professeures et professeurs responsables** des cours de première année de santé et des examens.

Concernant l'implication du corps enseignant :

- **100 % des Tutorats Santé bénéficient de relectures sur au moins un type de support** ;
- **dont 10,8 % des tutorats bénéficient également d'une participation dans la rédaction de certains supports**.



IV. Ouvrer en faveur d'une égalité des chances

Le rôle commun des Tutorats Santé est de permettre à l'ensemble des étudiantes et étudiants, sans distinction économique ou sociale, d'accéder aux études de santé dans les meilleures conditions possibles. Cette égalité des chances est rendue possible par des **services proposés à prix coûtant, voire entièrement gratuits**.

Face à ces derniers, les **préparations privées aux examens** reposent sur un modèle économique payant, dont les coûts représentent une charge financière importante pour de nombreuses familles. Ces établissements de préparation privés utilisent ce contexte bien connu de première année d'études de santé particulièrement sélective et source d'inquiétude pour les étudiantes et étudiants ainsi que leur famille, afin de vendre leurs services à des prix très onéreux. Ces modèles contribuent pleinement à accentuer les inégalités d'accès aux ressources d'accompagnement, rompant ainsi toute égalité des chances d'accès aux études de santé. Si l'on observe une moyenne de **cinq organismes de préparation privée par ville**, certaines en compte aujourd'hui 35.

Voie d'accès	Tutorats	Préparations privées			Rapport de coût moyen
		Minimum	Maximum	Moyen	
PASS	16,10 €	1 500 €	15 500 €	5 671 €	352
LAS	10,90 €	750 €	15 500 €	3 548 €	325
LSPS	5,00 €	2 000 €	9 500 €	6 523 €	1305

Comparaison des prix moyens entre les Tutorats Santé et les préparations privées en fonction de la voie d'accession sur l'année 2025-2026.

Ces chiffres frappants marquent la rupture forte que créent ces organismes entre les étudiantes et étudiants pouvant, ou non, accéder à leurs services.

→ **Le coût moyen d'un tutorat de première année de santé est de 12,29 €, et 54 % des tutorats sont entièrement gratuits.**

→ **À titre de comparaison, une préparation privée coûte en moyenne 4 700,10 €, soit un coût 382 fois supérieur à celui d'un tutorat.**



V. La pré-rentrée : un accompagnement anticipé

La première année des études de santé marque un changement méthodologique profond par rapport au lycée, nécessitant une adaptation rapide aux méthodes de travail de l'enseignement supérieur ainsi qu'à l'acquisition d'un volume important de connaissances en vue des examens.

Par ailleurs, suite à la réforme du baccalauréat de 2019, marquée notamment par l'introduction des enseignements de spécialités en première et terminale, les étudiantes et étudiants admis en première année de santé présentent des profils et des niveaux de connaissances très hétérogènes.

L'entrée dans l'enseignement supérieur constitue une étape symbolique pour toutes et tous, souvent synonyme de changements radicaux que ce soit dans les méthodes d'apprentissage, l'organisation personnelle et, pour beaucoup, l'accès à une première forme d'indépendance.

Conscients de ces enjeux, les Tutorats Santé ont progressivement développé des **stages de pré-rentrée**. Généralement organisés au mois d'août, sur une ou deux semaines, en amont de la rentrée facultaire, ceux-ci visent à préparer les étudiantes et étudiants aux exigences de cette première année grâce à :

- Une **remise à niveau sur les connaissances scientifiques** essentielles acquises au lycée ;
- Une **introduction aux enseignements de première année** afin d'aborder plus sereinement le début du semestre ;
- Des **ateliers méthodologiques** pour aider chacune et chacun à trouver une méthode de travail adaptée ;
- Des **activités de cohésion** destinées à lutter contre l'isolement social.

Aujourd'hui, **94,5 % des Tutorats Santé proposent une pré-rentrée**, lorsqu'elle n'est pas directement réalisée par la faculté :

→ **45 heures de stage en moyenne ;**

→ **Interventions professorales dans 40 % des pré-rentrées.**

Dans une volonté constante de garantir l'égalité d'accès aux études de santé, les pré-rentrées organisées par les Tutorats Santé sont proposées à des tarifs volontairement réduits :



- 69,2 % sont entièrement gratuites ;
- 9,6 % sont incluses dans l'adhésion au tutorat ;
- 21,2 % nécessitent un supplément.

Dans une dynamique mêlant objectifs pédagogiques et création de liens sociaux, plusieurs Tutorats Santé expérimentent des formats innovants lors des pré-rentrées. L'Association du Tutorat Lillois pour l'Accès en études de Santé (ATLAS) propose par exemple un *escape game* pédagogique visant à réactiver et consolider les connaissances acquises au cours du stage.

Le Tutorat Santé Lorraine (TSL) propose un stage de pré-rentrée à 35 €, un montant qui inclut notamment quatre repas au Crous, ainsi que des pizzas le dernier jour, en plus du petit déjeuner et du goûter pour toute la semaine. Cette initiative permet à chaque participante et participant d'aborder sereinement leur pré-rentrée, sans se soucier des repas à préparer, tout en créant des moments de convivialité.

VI. Des entraînements réguliers et des supports pédagogiques adaptés aux exigences de la première année

A. Les colles et séances pédagogiques

Les **colles** sont des évaluations organisées périodiquement par les Tutorats Santé ayant pour objectif d'entraîner régulièrement les étudiantes et étudiants sur l'intégralité du contenu des enseignements de santé, sous la forme de questions similaires à celles des épreuves du premier groupe. Elles permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et d'identifier les points à améliorer tout en les familiarisant aux modalités d'examens au fil de l'année. Certains tutorats proposent également un classement ou un positionnement relatif, permettant aux étudiantes et étudiants de se situer au sein de leur promotion.

Les **séances pédagogiques** sont des sessions réalisées en petits groupes, visant à approfondir les notions abordées en cours magistraux. Les séances pédagogiques permettent l'application des connaissances acquises via différents exercices, sous la supervision de tutrices et tuteurs. Ces séances favorisent les interactions en permettant un accompagnement adapté à chaque personne sur la compréhension des notions complexes.



97,3 % des tutorats proposent des colles, et parmi eux :

- 57,1 % en réalisent au moins deux fois par semaine pour les PASS ;
- 64,7 % en réalisent au moins une fois par semaine pour les LAS ;
- 100 % en réalisent au moins une fois par semaine pour les LSPS.

Pour les séances pédagogiques :

- 82,9 % des tutorats en proposent ;
- 86,2 % d'entre eux en réalisent au moins une par semaine.

Nombre réalisé	3 par semaine	2 par semaine	1 par semaine	<1 par semaine et >1 par mois	1 par mois
Les colles					
PASS	17,9 %	39,2 %	42,9 %	0 %	0 %
LAS	2,9 %	29,4 %	32,4 %	35,3 %	0 %
LSPS	25 %	12,5 %	62,5 %	0 %	0 %
Les séances pédagogiques					
PASS / LAS / LSPS	20,7 %	27,6 %	37,9 %	6,9 %	6,9 %

Fréquence des colles et des séances pédagogiques organisées par les tutorats, selon les voies d'accès.

B. Les supports de cours et les fiches

Les tutrices et tuteurs rédigent des **supports de cours** à partir des enseignements dispensés en cours magistraux. Elles visent à retranscrire et structurer le contenu pédagogique afin de faciliter l'apprentissage des étudiantes et étudiants, notamment celles et ceux pour qui prendre rapidement en note des informations aussi techniques et denses est difficile.

Les **fiches** sont des documents synthétiques écrits par les tutrices et tuteurs regroupant les notions essentielles d'un cours ou d'un chapitre. Elles permettent de



résumer les connaissances importantes pour simplifier la mémorisation et aider aux révisions.

Ces supports pédagogiques peuvent être proposés **en format numérique ou imprimé**. Ils peuvent alors être mis **gratuitement** à disposition des étudiantes et étudiants, ou directement être **inclus dans le prix de l'adhésion**, ou encore être proposés **en supplément, à prix coûtant**, afin de couvrir les frais d'impression.

Support	Proposé	Format		Coût		
		Numérique	Imprimé	Gratuit	Inclus	Surcoût
Cours	75,0 %	88,8 %	81,5 %	32,3 %	16,1 %	51,6 %
Fiches	91,9 %	91,2 %	41,2 %	55,6 %	36,1 %	8,3 %

Modalités de mise à disposition des supports pédagogiques des Tutorats Santé.

VII. Une préparation conforme aux exigences des examens

A. Les examens blancs

L'un des principaux objectifs des Tutorats Santé est de préparer les étudiantes et étudiants aux examens terminaux classants. Pour cela, l'ensemble des tutorats organise des **examens blancs** permettant de reproduire au plus près les conditions réelles des épreuves.

Ces entraînements ont pour objectif de familiariser les étudiantes et étudiants avec les modalités des examens, de leur permettre d'évaluer leurs connaissances sur l'ensemble du programme et d'aborder les épreuves dans les meilleures conditions possibles. Lorsqu'un classement est proposé, ils permettent également aux étudiantes et étudiants de situer leur niveau par rapport à celui de leurs pairs et d'identifier plus précisément leurs marges de progression.

Afin de garantir des conditions d'entraînement représentatives, ces examens blancs sont généralement organisés :

- Dans les **locaux de la faculté** ;
- Avec un **matériel similaire** à celui des examens ;



- Selon les **mêmes modalités de contrôle de connaissances** ;
- Dans des **conditions comparables** aux épreuves officielles.

- **100 % des Tutorats Santé proposent des examens blancs ;**
- **3 examens blancs sont proposés en moyenne par an pour les PASS/LAS/LSPS ;**
- **89,2 % des Tutorats Santé proposent un classement.**

Par ailleurs, les tutorats veillent également à prendre en compte les aménagements dont bénéficient certaines personnes lors des examens universitaires, notamment les **tiers temps**. Des salles dédiées et des modalités adaptées peuvent ainsi être mises en place afin de proposer des conditions d'entraînement les plus fidèles possibles à celles des épreuves officielles et de garantir un accompagnement équitable pour toutes et tous.

B. Les oraux blancs

Pour s'accorder avec les modalités d'évaluation que sont les épreuves du second groupe, les Tutorats Santé se sont adaptés et proposent aujourd'hui des **oraux blancs**.

Les oraux blancs ont pour objectif de préparer les étudiantes et étudiants admissibles aux épreuves du second groupe à ce mode d'évaluation, en les familiarisant avec le déroulement et les attentes des examens oraux grâce à des mises en situation au plus proche des conditions réelles.

Afin de garantir un entraînement représentatif, ces oraux blancs sont organisés :

- Dans les **mêmes locaux que les épreuves officielles** lorsque cela est possible ;
- Avec un **nombre d'oraux similaire** à celui prévu par la faculté ;
- Avec un **nombre de membres du jury identique** ;
- À partir des **sujets et de la grille d'évaluation qui peuvent être identiques à ceux de la faculté ou validés par celle-ci.**



Concernant les oraux blancs :

- **89,2 % des Tutorats Santé en proposent ;**
- **2,7 % sont organisés par la faculté ;**
- **8,1 % ne peuvent être organisés en raison d'une opposition de la faculté.**

Concernant la participation aux oraux blancs organisés par les Tutorats Santé :

- **69,8 % des étudiantes et étudiants admis au second groupe d'épreuves y participent.**

Supports	Identiques à ceux de la faculté	Validés par la faculté	Uniquement par le tutorat
Sujets	18,2 %	33,3 %	48,5 %
Grille	24,2 %	39,4 %	36,4 %

Degré d'implication des facultés dans les supports des oraux blancs organisés par les Tutorats Santé.

Plusieurs tutorats proposent également des **séances préparatoires aux oraux blancs** permettant à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de s'entraîner, que ce soit pour la prise de parole en public avec des ateliers d'éloquence ou encore l'entraînement à l'analyse de document. Ces ateliers peuvent prendre différentes formes mais l'objectif reste le même : **accompagner au mieux les étudiantes et étudiants dans la préparation des épreuves du second groupe.**

C. Les annales

Toujours dans un objectif d'entraînements répétés sur des supports les plus représentatifs des examens, les tutorats mettent à disposition des étudiantes et étudiants des **annales** lorsque celles-ci ne sont pas directement fournies par les facultés, en accord avec le corps enseignant.

Ces supports permettent à chaque étudiante et étudiant de s'exercer sur des sujets des examens précédents. Dans plusieurs tutorats, les **tutrices et tuteurs en proposent une correction.**



Les annales peuvent être mises à disposition **gratuitement par la faculté ou le tutorat, incluses dans l'adhésion**, ou **proposées à la vente** au format papier à prix coûtant afin de couvrir les frais d'impression.

Mises à disposition par		
La faculté	Le tutorat	Non proposées
52,8 %	33,3 %	13,9 %
Corrections par		
Les enseignants	Les tuteurs	Non proposées
19,4 %	77,4 %	3,2 %
Coût		
Gratuit	Inclus dans l'adhésion	Coût supplémentaire
48,6 %	34,3 %	17,1 %

Modalités de mise à disposition des annales.

VIII. Un accompagnement humain constant

A. Les permanences

Les **permanences** sont définies comme des créneaux durant lesquels des tutrices et tuteurs se rendent disponibles afin de répondre aux questions des étudiantes et étudiants sur une thématique donnée.

Les permanences pédagogiques constituent des moments privilégiés permettant d'obtenir des **réponses constructives sur des notions de cours incomprises**, mais également de bénéficier d'un véritable **soutien moral bienveillant** de la part de tutrices et tuteurs, dans le contexte d'une année difficile favorisant l'isolement.

Pour pallier à l'éloignement de certaines étudiantes et certains étudiants, notamment ceux présents sur les sites distants, plusieurs tutorats s'adaptent en proposant ces permanences également **en distanciel via des systèmes de visioconférence**.

→ 78,4 % des Tutorats Santé réalisent des permanences pédagogiques ;



→ Parmi eux, **82,8 % en organisent au minimum une fois par semaine.**

Par ailleurs, plusieurs tutorats proposent d'autres types de permanences en complément des permanences pédagogiques. On retrouve des **permanences bien-être**, assurées par des membres du tutorat spécifiquement formés aux enjeux de la santé mentale, ainsi que des **permanences d'orientation et de réorientation**, animées avec les personnes référentes sur ces thématiques au sein des bureaux des tutorats. Ces dernières permettent notamment d'informer sur les différentes filières médicales et paramédicales, ainsi que de les accompagner dans leurs démarches et modalités d'inscription.

B. Les forums

Pour répondre aux questions des étudiantes et étudiants en dehors des diverses séances pédagogiques et des permanences, les tutorats proposent la mise en place de **forums**.

Bien que leur forme soit différente (sur le site de la faculté, celui du tutorat ou sur une autre application), le fonctionnement reste toujours le même : **des tutrices et tuteurs sont dédiés à répondre aux questions de chaque étudiante et étudiant à tout moment.**

Ce système permet une réponse claire et détaillée sur des questions pédagogiques mais d'autres sujets peuvent aussi être abordés notamment **la vie universitaire, le bien-être, la réorientation, etc.**

→ **91,9 % des Tutorats Santé mettent en place un forum.**

C. Le parrainage

Le **système de parrainage** constitue l'un des dispositifs emblématiques des Tutorats Santé et illustre pleinement le principe d'**accompagnement par les pairs**.

Ce dispositif repose sur l'engagement bénévole de **marraines et parrains**. Ce sont des étudiantes et étudiants en santé ayant déjà traversé la première année et accompagnant individuellement ou en petits groupes les nouveaux étudiants tout au long de leur parcours.



Au-delà du simple soutien pédagogique, le parrainage offre un **accompagnement humain et personnalisé**. Les marraines et parrains deviennent des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés pour aider les étudiantes et étudiants à construire leur méthodologie de travail, à appréhender l'entrée dans la vie universitaire et à bénéficier de conseils issus de leur propre expérience. Ils jouent également un rôle essentiel de soutien moral dans une année particulièrement exigeante, marquée par une forte charge émotionnelle et un sentiment d'isolement fréquent.

Ce lien de proximité permet souvent de rassurer les étudiantes et étudiants, de favoriser leur intégration et de leur offrir un cadre d'échange bienveillant dans lequel ils peuvent poser leurs questions plus librement.

Concernant le système de parrainage :

- **100 % des Tutorats Santé le mettent en place ;**
- Chaque tutorat mobilise en moyenne **198 marraines et parrains ;**
- **71,9 % des étudiantes et étudiants sollicitent ce dispositif.**

Afin d'améliorer continuellement ce dispositif mis en place depuis plusieurs décennies, de nombreux tutorats développent aujourd'hui différentes initiatives. Certains mettent en place **des questionnaires** destinés aux étudiantes et étudiants de première année ainsi qu'aux marraines et parrains afin de constituer des binômes les plus pertinents possible, en prenant en compte notamment les méthodes de travail, la voie d'accès en santé (PASS, LAS, ou LSPS), les filières envisagées, les centres d'intérêt ou encore le temps pouvant être consacré à l'accompagnement.

D'autres tutorats organisent également des **temps de rencontre** et des événements dédiés afin de permettre aux binômes de créer un véritable lien en dehors du seul cadre universitaire.

D. Accompagnement des sites délocalisés

L'accompagnement des Tutorats Santé ne s'arrête pas à des services proposés sur le site principal de l'UFR proposant cette première année de santé. On dénombre aujourd'hui plus d'une cinquantaine de sites délocalisés sur le territoire français. Ces derniers représentent **la mise en place d'une première année de santé à distance de l'UFR de gouvernance**, parfois à plus d'une centaine de kilomètres de celle-ci.



Les modalités pédagogiques proposées sur ce site sont majoritairement dispensées **à distance**, entraînant ainsi **une différence d'égalité** entre les étudiantes et étudiants y effectuant leur année par rapport à ceux du site principal.

Dans ce contexte, l'**accompagnement présentiel** des Tutorats Santé s'impose comme un atout indispensable, permettant le rapprochement de ces étudiantes et étudiants des conditions d'apprentissage de leurs collègues. La très grande majorité des services proposés par les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé est ainsi transposée, autant que possible, sur les sites délocalisés afin de garantir l'égalité d'accès aux études de santé pour les personnes concernées.

Néanmoins, cet accompagnement présentiel représente une **lourde charge financière** pour ces structures, dont les financements fluctuants et limités représentent souvent le **principal obstacle à leur mise en place**. Un recensement effectué en 2025 par les fédérations étudiantes des filières MMOPK montre des dépenses pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros pour certains Tutorats Santé, uniquement dans le cadre de l'accompagnement des sites délocalisés.

Dans un contexte de plus en plus favorable au développement de ces antennes délocalisées, il est crucial de rappeler l'**importance de l'action des Tutorats Santé au sein de ces dernières et des conditions nécessaires à leur réalisation**.

IX. L'Agrément ministériel : une reconnaissance institutionnelle

Depuis 2017, les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé bénéficient d'une reconnaissance du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace à travers l'attribution de l'**Agrément ministériel des Tutorats**.

Cette distinction, basée sur des **grilles d'évaluation exigeantes** permettant d'apprécier de manière qualitative et quantitative le travail des tutorats, ainsi que les services proposés en matière de pédagogie, de bien-être, d'orientation et de réorientation notamment.

Cet agrément acte la **reconnaissance institutionnelle du travail et de l'excellence des résultats des tutorats**. Il confirme la nécessité d'un accompagnement par les pairs structuré, qualitatif et suffisant. Il constitue une reconnaissance forte de l'engagement au quotidien de milliers de tutrices et tuteurs. Plus encore, la valorisation du travail des Tutorats Santé par le ministère de l'Enseignement



supérieur, de la Recherche et de l'Espace affirme l'importance d'appuyer les initiatives étudiantes œuvrant en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux études de santé.

Dans le cadre de la procédure d'agrément, plusieurs tutorats ont l'occasion de présenter un de leurs **projets innovants** réalisés au cours de l'année, en lien avec les différentes thématiques traitées par le dispositif de tutorat. Ces projets sont présentés devant un jury regroupant des représentantes et représentants des différentes fédérations étudiantes en santé ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur. Les tutorats sélectionnés se voient décorer de la mention "projet innovant" sur leur diplôme.

→ **100 % des Tutorats Santé répondent aux exigences du ministère et reçoivent l'Agrément ministériel pour l'année 2025-2026.**

Plusieurs Tutorats Santé se sont vu décorer de la mention "projet innovant" :

- Le **Tutorat Santé Amiens (TSA)** pour son projet d'apprentissage sur tables anatomiques numériques, un modèle d'innovation pédagogique et de collaboration avec les services universitaires.
- Le **Tutorat Santé Bordeaux (TSB)** pour son projet Tut'Bien-Être, mélangeant différentes actions notamment de soutien méthodologique, prévention de la santé mentale et cohésion des étudiantes et étudiants.
- **L'Association du Tutorat Lillois pour l'Accès en études de Santé (ATLAS)** pour son projet d'Escape Game de pré-rentree, une activité innovante permettant une transition en douceur du lycée à l'Université.
- Le **Tutorat Santé Rouen (TSR)** pour son projet de Campus Ouvert, permettant aux lycéennes et lycéens une immersion dans les études de santé à travers des ateliers d'orientation pratiques et ludiques.
- Le **Tutorat Santé Strasbourg (T2S)** pour son projet de Rendez-Vous Individuels Personnalisés, repoussant toujours davantage les limites de la personnalisation de l'accompagnement proposé par les Tutorats Santé.

X. Conclusion

Les constats de ce rapport montrent que les Tutorats Santé constituent des dispositifs **structurés, développés** et **essentiels** dans l'accompagnement des étudiantes et étudiants en première année des études de santé. Les tutorats proposent des services variés permettant de répondre aux différentes dimensions de



cette année cruciale, avec des entraînements réguliers, représentatifs et continus, des examens avec le soutien du corps enseignant, tout en assurant un accompagnement humain et bienveillant dans un contexte souvent stressant.

Les tutorats ont également su faire preuve de résilience **face aux différentes évolutions et restructurations de nos études**, que ce soit au lycée ou dans l'enseignement supérieur, afin de proposer un **accompagnement adapté** aux besoins des étudiantes et étudiants.

Aujourd'hui, ce dispositif, reconnu pour sa fiabilité et son efficacité, **mérite d'être davantage valorisé et promu en amont de la rentrée universitaire**. Une meilleure diffusion de son existence permettrait à l'ensemble des futurs étudiantes et étudiants en première année de santé d'en bénéficier pleinement dès leur arrivée, et ne pas céder à la force de communication d'entreprises lucratives qui favorisent la rentabilité et la sélection socio-économique parmi les futurs professionnels de santé.

Cependant certains de ces résultats mettent en évidence une **implication variable des facultés dans l'accompagnement des Tutorats Santé**. Certains tutorats ne sont **pas autorisés à retranscrire les cours**, car certaines facultés considèrent que la mise à disposition de supports écrits pourrait décourager la participation aux cours magistraux. Toutefois, cette restriction peut renforcer les inégalités entre les étudiantes et étudiants ayant les moyens de recourir à des organismes privés. De même, les **limitations d'accès aux annales** constituent un obstacle à la mise en place d'accompagnement représentatifs des examens.

Pour l'organisation des oraux blancs, l'**absence d'accès aux grilles d'évaluation et des sujets**, ou encore le manque de validation limitent la capacité des tutorats à proposer des entraînements pleinement conformes aux attentes des examens. De plus, **certaines Tutorats Santé se voient refuser la mise en place totale d'oraux blancs**.

L'ensemble de ces restrictions contribuent à créer des disparités entre les étudiantes et étudiants pouvant bénéficier d'un entraînement avec des structures alternatives alors même que les Tutorats Santé ont pour mission de favoriser l'égalité des chances et l'accès de toutes et tous à une préparation de qualité.

Dans cette optique, un soutien renforcé des universités et des UFR, notamment sur les plans financier et matériel, apparaît comme un levier essentiel afin de permettre aux tutorats de déployer pleinement leur potentiel et d'assurer la pérennité et la qualité de leurs actions.



Ce soutien doit également se traduire par une collaboration étroite avec les facultés et par la levée des obstacles pouvant entraver l'action des tutorats.